

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Etaient présents : Philippe EDME, Sylvie DODY, Rémy STADELMANN, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Stéphane VALORY, Martine LANDRY.

Étaient absents excusés : Christine FARQUE (procuration donnée à Anne PORRO), Emmanuel VIENNET (procuration donnée à Rémy STADELMANN).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/06/2025
- Maison Chanet : attribution du marché pour les architectes
- Assainissement : validation des RPQS 2023 et 2024 (rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif)
- Compétence PLU CCLL : délibération
- Délibération pour la rétrocession des parcelles A363/A364 et A739 (EPF)
- Avis pour extension du périmètre Natura 2000
- Décision à prendre sur le projet de sécurisation de l'entrée du village
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25-06-2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Maison Chanet : attribution du marché pour les architectes

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la maison Chanet en mairie/salle de convivialité/logement a été lancée le 15 mai 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 juin 12h.

Huit candidatures ont été reçues.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 16 juin 2025 et ont rédigé le rapport d'analyse des offres.

Après lecture et explication du rapport, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le cabinet DUNAND Stéphanie Architecture pour un montant de 102 300€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Mr le Maire. Cette étape de délibération n'engage pas la commune à poursuivre les travaux.

Cependant, si des réunions débutent avec l'architecte, celle-ci demandera la signature de l'acte d'engagement du marché qui engagera la commune à régler les honoraires de l'architecte prévu au marché (102 300€ HT).

3/ Assainissement : validation des RPQS 2023 et 2024 (rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif)

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le RPQS doit également être déposé sur la plateforme SISPEA.

Le conseil municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour les années 2023 et 2024 et autorise le Maire à les transmettre en préfecture et sur SISPEA.

4/ Compétence PLU CCLL : délibération

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait par et avec les élus communaux, en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et développement du territoire.

Le conseil communautaire du 23 juin 2025 a approuvé le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de Communes Loue Lison conformément à l'article L.5211-17 du CGCT. Les communes membres de la CCLL sont sollicitées afin de rendre leur avis sur ce transfert. Le transfert entrera en vigueur au 27 septembre 2025 sauf si une minorité de blocage (définie comme au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population) s'oppose au transfert.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal prend part au vote. Le conseil municipal décide d'approuver le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Loue Lison (5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions).

5/ Délibération pour la rétrocession des parcelles A363/A364 et A739 (EPF)

La commune a signé une convention de portage financier avec l'EPF lors de l'achat de la maison Chanet. La commune a pour projet de réaliser un bornage des parcelles existantes afin de créer trois lots de parcelles constructibles sur le haut du terrain. Les travaux de viabilisation des parcelles et la vente des terrains ne pourra se faire sans signer chez le notaire un acte de rétrocession des parcelles concernées par les travaux au profit de la commune.

La rétrocession portera sur les parcelles A364p, A363p et A739p pour une superficie de 1997m². L'acquisition aura lieu au prix de 35 000€ HT (le cas échéant, une taxe sur la valeur ajoutée pourra être appliquée sur le prix de revente).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres Mr le Maire à demander la rétrocession des parcelles concernées par les travaux de viabilisation des 3 lots.

Un bulletin municipal sera prochainement distribué : celui-ci précisera plus en détail le projet.

6/ Avis pour extension du périmètre Natura 2000

L'EPTB Haut-Doubs Haute-Loue a procédé à une révision du périmètre du site **Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison »**. Onze communes sont concernées par l'extension du périmètre : Aubonne, Ouhans, Sant Gorgon Main, Renédale, Chenecey-Buillon, Lombard, Bartherans, Montmahoux, Eternoz, Myon et Liesle. Concernant la commune de Lombard, le périmètre s'agrandit de 246 hectares.

Conformément à l'article R414-3 du Code de l'environnement, la préfecture sollicite l'avis de la commune sur la proposition de modification du périmètre Natura 2000 Vallées de la Loue et du Lison.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de donner un avis favorable pour l'extension du périmètre Natura 2000 pour l'ensemble des communes concernées.

7/ Décision à prendre sur le projet de sécurisation de l'entrée du village

Le conseil municipal avait validé le 16 avril 2025 le plan de financement de l'opération sécurisation voirie à la sortie du village côté Quingey (création d'une voie partagée pour les vélos et les piétons avec bordure de protection identique à celle déjà réalisée dans la sortie direction Liesle).

Le plan de financement avait été calculé comme ci-après :

Montant travaux = 31922€ HT

Département P@C C@P 25 et Amendes de police = (50%) = 15961€

Fonds propres (50%) = 15961€

Malheureusement, les subventions demandées n'ont pas toutes été acceptées.

Seule la subvention amende de police a été accordée pour 7320€. Le reste à charge pour la commune passe donc de 15 961€ à 24 602€.

Le Maire demande l'avis au conseil municipal. Considérant que le projet a pour but de sécuriser le cheminement des 7 enfants domiciliés rue sous Moyle et des personnes se promenant du chemin de Bellerive vers le centre du village, le conseil municipal décide avec 6 voix pour (2 voix contre et 1 abstention) de réaliser ce projet.

Plan de financement actualisé :

Travaux HT = 31922€

Département Amendes de police = 7320€

Fonds propres = 24602 €

8/Questions diverses

-Quatre candidatures ont été reçues pour le remplacement de la secrétaire de mairie démissionnaire au 31/12/2025. Au vu du manque d'expérience de trois des candidats, le conseil municipal décide de retenir la candidature de Frédérique Châtelain, secrétaire au Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey.

-Cérémonie au monument des Aviateurs le 6 septembre 2025 : le Maire tient à remercier les élus engagés pour l'événement. La présence de l'harmonie des Chaprais qui a permis de donner un éclat à la cérémonie. Il faudra prévoir pour la prochaine cérémonie un véhicule pour transporter les seniors.

-L'association La Maletière souhaite donner 1100€ à la commune. Le conseil municipal doit délibérer pour pouvoir encaisser la somme de 1100€. Le conseil municipal autorise ce don.

Fin de la séance 21h30

Prochain conseil le 22/10/2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2025-22	Attribution du marché MOA maison Chanet
2025-23	Validation RPQS 2023 assainissement collectif
2025-24	Validation RPQS 2024 assainissement collectif
2025-25	Compétence PLUI
2025-26	Rétrocession de l'EPF au profit de la commune
2025-27	Extension du périmètre Natura 2000
2025-28	Sécurisation du village
2025-29	Acceptation don 1100€

Le Maire, EDME Philippe

The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp. The stamp is blue and features the text 'MAIRIE DE LOMBARD' at the top and '(Doubs)' at the bottom, with a central emblem.

La secrétaire, DODY Sylvie

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dody'.